



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à une demande de changement de composition d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de changement mineur de composition du produit phytopharmaceutique **EPSILON***

de la société ISK BIOSCIENCES EUROPE N.V

enregistrée sous le n° 2023-0836

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 16 janvier 2024,

Vu la décision du Directeur général de l'Anses du 9 février 2024,

Vu le recours gracieux formé le 8 avril 2024 par la société ISK BIOSCIENCES EUROPE N.V,

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses révisées du 24 février 2025,

La modification de la composition intégrale du produit référencé ci-après **est accordée** en France sous réserve du respect de la composition du produit autorisée dans les conclusions de l'évaluation du 24 février 2025.

La présente décision abroge et remplace la décision du 9 février 2024 et s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	EPSILON PALMA AIKIDO VALDOR SOLO
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ISK BIOSCIENCES EUROPE N.V Pegasus Park De Kleetlaan 12B Box 9 B-1831 DIEGEM Belgique
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	250 g/kg - flazasulfuron
Numéro d'intrant	9800262
Numéro d'AMM	9800262
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A l'exception des cas liés à l'ajout d'un coformulant alternatif, pour la mise sur le marché français, la fabrication du produit s'opère exclusivement selon la nouvelle composition autorisée, dans un délai maximum de 12 mois à compter de la présente décision.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 24/03/2025

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)